

pables de les vendre convenablement? Cette nouvelle division du département, inaugurée il y a quelques années et qu'on appelle "économie rurale, y compris les marchés coopératifs agricoles", en est une que nous devrions faire avancer au premier rang. Je pense que nous avons dans cette provision un excellent embryon de personnel. Je ne demande pas que l'on réduise les autres crédits agricoles, mais je pense qu'on pourrait les remanier de façon à dépenser un peu plus pour l'économie rurale.

L'autre soir, l'honorable député de Renfrew-Nord (M. Cotnam) a signalé la différence énorme qu'il y a entre le prix que reçoit le cultivateur pour les agneaux et celui que paie le consommateur. Un des comités de la Chambre fait en ce moment une enquête sur la différence entre les prix du lait chez le producteur et chez le consommateur. Si nous organisions convenablement cette nouvelle division, nous verrions des inspecteurs du Gouvernement parcourir le pays pour constater les prix que le cultivateur reçoit pour ses produits et pour constater si l'on abuse de lui ou non. Nous pourrions ainsi obtenir ici tous les renseignements que nous désirerions. Puis il se ferait de plus grands efforts en vue de développer les marchés coopératifs, car il n'est guère utile de produire des denrées alimentaires si le producteur n'en retire pas un profit raisonnable. Le consommateur paye trop cher, et le producteur n'obtient pas l'avantage. J'engage le ministre à mettre sérieusement à l'étude la question d'un accroissement considérable du crédit, surtout pour une autre année.

M. SPENCER: Je me joins à l'honorable représentant de Camrose pour réclamer l'affectation d'une somme plus importante à cette division. La présente somme est tout à fait insuffisante. Le ministre peut-il nous indiquer le travail accompli par la division avec les fonds limités à sa disposition?

L'hon. M. WEIR: La division dont il s'agit recueille des renseignements directement des cultivateurs et coopère avec les autres divisions. Elle coopère aussi avec les départements provinciaux d'agriculture et ainsi nous évitons les frais d'un personnel plus nombreux pour le travail autre que l'interprétation et l'analyse des chiffres. Une partie du travail de l'an dernier a porté sur la gestion des fromageries, y compris les frais de vente. Enquête a été faite aussi sur les prix et les autres éléments de la production du lait dans les deux provinces d'Ontario et de Québec. Il s'agit de la relation entre le volume d'affaires et les frais d'exploitation. L'analyse est complète et le rapport paraîtra bientôt. Depuis

[M. Lucas.]

trois ans, cette division du département s'enquiert aussi avec soin des frais d'élevage et a reçu des rapports de plusieurs éleveurs éminents. Elle a établi une comparaison des pourcentages relativement aux frais d'élevage et au poids des agneaux. Elle vient aussi de terminer une enquête sur les frais comparatifs des tracteurs et de la traction hippomobile dans l'Ouest canadien. Elle a reçu des rapports d'un millier de fermes.

M. SPENCER: Quelle autorité ont les fonctionnaires du département pour forcer les gens à fournir des renseignements? Peuvent-ils y contraindre les gens?

L'hon. M. WEIR: Ils n'ont pas ce pouvoir et le commissaire ne tient pas à ce qu'ils l'aient. La coopération volontaire assure un meilleur service, à son avis, et il n'a pas de raison de changer d'attitude.

M. McKENZIE (Assiniboia): L'an dernier, au cours de l'étude de ce crédit, le ministre a fait une déclaration sur le projet de commission de vente. Quelques-uns de mes collègues l'ont interrogé à maintes reprises et lui ont demandé d'énoncer son programme au sujet de l'agriculture. Deux fois, il a donné à entendre que le Gouvernement se proposait d'établir une commission de vente et il a dit qu'il avait l'appui de députés de tous les groupes de la Chambre. Il a dit que le Gouvernement entendait fonder cette commission après la conférence impériale, je crois. Qu'a fait le Gouvernement à cet égard?

L'hon. M. WEIR: Nous nous sommes efforcés de constituer une commission chargée d'étudier à fond la question de la vente et de faire rapport. Il nous a semblé que nous devions retenir les services des compétences et nous nous sommes abouchés avec plusieurs personnes qui ont compris l'importance du sujet mais, à cause de la crise financière, il ne leur est guère possible d'abandonner leur propre travail. Entre temps les divers fonctionnaires du département dont les questions de vente sont la spécialité ont recueilli toutes les données possibles et poussent plus avant l'étude de la question.

M. McKENZIE (Assiniboia): Le ministre veut dire, je suppose, qu'il n'a pas abandonné le projet.

L'hon. M. WEIR: Non, il n'est pas abandonné.

(Le crédit est adopté.)

Subventions aux foires et expositions, y compris la Royal Agricultural Winter Fair, \$395,000.